

30e séance du 20 avril 1951 à 9 h.

Présidence : M. de Steiger

Absent:

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser

Accord de Washington

M. Petitpierre: Alliés ont remis projet d'accord. Ils acceptent propositions suisses. Gouvernement allemand recevrait 77 millions fr. suisses. Stucki propose de monter à 90 millions. Titre correspondant au solde sera remis aux intéressés par gouvernement allemand ou Bank D. Länder. Alliés estiment que gouvernement allemand devrait être maintenant consulté. Faut discussion directe entre Suisse et Allemagne. Avons besoin accord Allemagne sur divers points: versement immédiat en espèces, sans perception de droits ou amendes; remise d'un titre pour le solde. Ce sont là les seules conditions dont dépend conclusion accord. Liquidation honorable d'une affaire désagréable. Convoquerai semaine prochaine commissions affaires étrangères, pour approbation. Pas d'approbation par les chambres, vu qu'il s'agit uniquement de l'exécution de l'accord.

M. de Steiger: Stucki, qui n'avait pu atteindre M. Petitpierre, m'a demandé autorisation de poser comme condition sine qua non pour les 50% à payer en espèces que l'Etat allemand ne soit pas autorisé à déduire quoi que ce soit de cette somme, laquelle devra être remise aux Allemands sans déduction. J'ai donné autorisation à Stucki. Il est persuadé que les Alliés seront d'accord. Devrons naturellement traiter aussi avec Allemagne. Question de l'approbation par les chambres reste ouverte.

M. Petitpierre: Je dirai aux commissions que CF est d'avis qu'approbation par les chambres ne paraît pas nécessaire.

M. de Steiger: Vérifier entre temps si affaire en ordre juridiquement.

M. Etter: C'est le cas, puisqu'il s'agit de l'exécution seulement.

Roi Fouad. Cadeau (voir le procès-verbal)

Yougoslavie/Hongrie.

M. Petitpierre: Est sans fondement la nouvelle selon laquelle la Suisse aurait assumé rôle d'arbitre dans conflit entre Yougoslavie et Hongrie. Il y a eu seulement sondage yougoslave pour défense intérêts en cas de conflit armé. Avons répondu qu'il faudrait en tout cas agrément hongrois.

Financement de l'armement.

M. Nobs: Vous avez reçu avis division justice procédure divergences. Conclusions me semblent justes. Nous ne pouvons pas forcer décision. Délégation CF pour questions financement de l'armement recevra en été rapport disant ce qu'il faut faire de l'impôt boissons. Nous ne pouvons rien proposer avant automne.

M. de Steiger: Oser a rédigé de son côté, sponte sua, un avis de droit, qui arrive à peu près au même résultat. Plus logique.

M. Nobs: Je ferai distribuer les 2 avis à la commission.

Sechseläuten

M. Kobelt: Si pré. Conf. prend parole en juin, les délégués CF aux fêtes des corporations ne devraient pas la prendre lors de la réunion générale des corporations. Reste réservée l'allocution à prononcer dans les 2 corporations invitantes.

M. Etter: Les délégués CF doivent dire quelque chose aux corporations, qui ont une fête qui n'est pas celle du canton.

M. Kobelt: Les délégués agiront comme bon leur semble.

Fabrique de chaussures Loew.

M. Nobs: Müller Amriswyl très affecté. Se demande s'il doit démissionner de ses charges BN et fiduciaire hôtellerie. Je l'en ai dissuadé. Il n'est compromis. Etes-vous d'accord? Oui.



Vacances de M.Nobs.

M.Nobs: Puis-je prendre 2 semaines/ de vacances entre fin session et Pentecôte ? Oui

Fête fédérale de gymnastique (v.le procès-verbal)

Sociétés coopérative consommation (v.le procès-verbal)

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

- Politisches** Mess. conc. légation en Indonésie, etc.  
Nomination W. Senger Ier chef de section.
- Inneres** Congrès du peuplier.  
Rapport de gestion 1950.  
Institut intern. du théâtre.
- Militär** Begnadigungsgesuche Steiger, Fausch.  
Ord. sur le télégraphe de campagne.
- Finanz - Zoll** Rapport de gestion 1950.  
Bundesguthaben in Italien.
- Volkswirtschaft** 34e session Conférence du travail.  
Ordonnance d'exécution AVS.  
Prix des betteraves sucrières.  
Prix du lait.  
M. Rubattel : Reçu encore une requête directeur agriculture cantons romands qui recommande ne pas réduire prix du lait. Avons eu hier conférence avec union syndicale. Ces MM. parlent du choc psychologique d'une augmentation du prix dans la population. Avons répondu que les augmentations de salaire sont courantes. On prétend que les employés devraient profiter davantage de la conjoncture.  
M. Nobs : Augmentation désagréable, mais ne représentant pas beaucoup, surtout si les autres prix ne montent pas.  
M. Rubattel : Notre nouvelle proposition est la variante 2 de la 1re proposition. Quid s'il fallait entrer dans le régime des subventions?  
M. Etter : Il ne faudrait pas que l'augmentation soit le signe d'une vague de revendications en matière de salaires. Producteurs pâtissent plus que les consommateurs. La dérogation sous 2/2 est-elle justifiée ?  
M. Rubattel : S'agit d'une exception ne concernant que Vaud et Valais. Maintien du régime actuel.  
M. de Steiger : Si nous devons augmenter traitements du personnel, c'est parce qu'on aura invoqué augmentation prix du lait. Ce que nous aurons économisé d'un côté, nous le perdrons de l'autre. Choquant que le producteur doive gagner moins, alors que tant d'industriels font de gros gains.  
M. Escher : Augmentation prix du lait pourrait déclencher demande d'augmentation traitements fonctionnaires. Lobsiger fait des conférences au sujet du reclassement du personnel. Etre prudent. Ne devrions pas être mis devant fait accompli, si nous ne voulons pas des reclassements qui nous coûtent quelque 20 mios.  
M. de Steiger : Délégués de l'union syndicales ont fait leurs remarques à titre de Rechtsvorbehalt.  
M. Nobs : J'interrogerai Lobsiger.  
M. de Steiger : Nouvelle proposition adoptée sans opposition.